

Pouvoir d'achat, rémunérations, protection sociale : les revendications, votre soutien.

Au cours des réunions nationales des 3 et 4 novembre, vont être traités, successivement deux sujets : la protection sociale et les rémunérations.

Deux réunions au cours desquelles vos représentants vont présenter à la Caisse Nationale un cahier revendicatif intersyndical avec pour objectif de régler le passif.

Alors seulement, repartant sur des bases saines, nous pourrons aborder, tant en terme de rémunérations que de protection sociale, le futur.

Comme nous voulons que la Caisse Nationale soit bien convaincue que nos revendications correspondent aux attentes de chacun(e) et que chacun(e) est prêt(e) à agir pour les voir prises en compte, nous vous demandons de signer massivement la pétition que vos intersyndicales locales vont vous remettre (voir au verso).

Cahier revendicatif intersyndical

Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat

??Indice des prix à la consommation INSEE (hors tabac) :

- janvier 2000 = 101,1
- septembre 2005 (dernier indice publié) = 112
=> évolution = + 10,9%

??Augmentations générales des salaires :

janvier 2000 à septembre 2005 = + 4,5%

La différence de 6,4% correspond à la perte de pouvoir d'achat que chacun(e) a subie, quelle qu'ait pu être par ailleurs l'évolution de sa rémunération (intégration de primes, augmentation individuelle, etc.).

6.4% d'augmentation du salaire mensuel.

Rémunérations annuelles minimales (RAM)

Deux constats :

- ces rémunérations minimales ne sont pas revalorisées depuis leur mise en place en 2003,
- pour les collègues que nos employeurs rémunèrent juste à la RAM, les premiers niveaux (T1, T2, T3) génèrent un salaire net qui ne permet pas de vivre décemment.

Il convient dès lors de majorer ces rémunérations minimales

revalorisation de chaque RAM de 300 euros mensuels.

Reconnaissance de la maîtrise de l'emploi

Aujourd'hui, il n'y a plus aucune garantie d'évolution de la rémunération alors même que la maîtrise de l'emploi évolue naturellement.

tous les 3 ans, augmentation mensuelle égale à 30% du différentiel entre la RAM de l'emploi occupé et celle du niveau supérieur.

Exemple d'un salarié exerçant un emploi de T3 en 2005 et promu sur un emploi en TM4 en 2012 :

2005	2008	2011	2012	2015
T3	T3	T3	TM4*	TM4
Maîtrise de l'emploi	65 €	65 €	0 €	53 €
Accord « Carrière »			75,49 €	

* en cas de promotion, le délai de 3 ans est remis à 0

Santé, prévoyance, retraite

D'une part, les patrons proposent une baisse de prestation (optique, suppression des dispositifs locaux).

maintien à minima du niveau actuel de l'ensemble des prestations.

D'autre part, ils proposent, outre des hausses de cotisations salariales (retraite), une nouvelle répartition des cotisations qui se traduit par une hausse significative des cotisations salariales, hausse soit partiellement compensée (santé, prévoyance), soit non compensée (retraite).

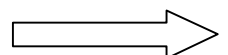
Résultat : une perte de pouvoir d'achat significative.

maintien à minima des niveaux actuels de participation des entreprises,

?? **Retraite = 73% ;**

?? **Prévoyance = 67% ;**

?? **MNCE = dispositions locales.**



Pétition intersyndicale

A l'issue des réunions nationales des 3 et 4 novembre, nous vous ferons part du positionnement de la Caisse Nationale.

Celui-ci peut, soit relever du refus de débattre, soit de la réponse dilatoire.

Bien évidemment, ni l'un ni l'autre ne sont satisfaisants.

Nous attendons de la Caisse Nationale la prise en compte de nos revendications et l'ouverture de réelles négociations.

Nous avons la volonté d'aboutir dans l'unité à la satisfaction de nos revendications communes.

Cela est possible avec votre mobilisation.

Si nous ne doutons pas du soutien de chacun(e) d'entre vous à nos revendications, il faut que la Caisse Nationale et l'ensemble des employeurs Caisses d'Epargne n'en doutent pas non plus.

De même, il convient qu'ils soient bien convaincus que chacun(e) d'entre vous est prêt à agir pour que les négociations s'ouvrent, sur nos revendications, et aboutissent.

En conséquence, les intersyndicales locales vont vous remettre une pétition individuelle.

Nous vous appelons à signer massivement cette pétition dont le texte sera le suivant :

« *J'adhère au cahier revendicatif intersyndical.*

Je m'inscris dans la perspective d'un mouvement de grève si la CNCE ne prend pas en compte ces revendications et n'ouvre pas de réelles négociations. »

Seul votre engagement nous permettra de faire aboutir vos revendications.

Le 2 novembre 2005, les secrétaires nationaux